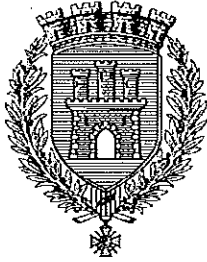


N° DEL 2014.11.05/211

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Mercredi 5 novembre 2014 à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

CONVOCAATION

| | |
|-----------|------------|
| Date | 29/11/2014 |
| Affichage | 29/11/2014 |

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

| En Exercice | Présents | Nombre suffrages exprimés |
|-------------|----------|---------------------------|
| 33 | 29 | 32 |

THEME : DIVERS 4.

**OBJET : COMMISSION
COMMUNALE
D'ACCESSIBILITE.**

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICATRE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

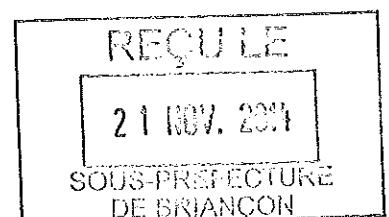
Etaient Représentés :

AIGUIER Yvon pouvoir à GUERIN Nicole.
MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

Absents-Excusés :

AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles, BOREL Jean-Paul, ROMAIN Manuel.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL.



Rapporteur : Marie MARCHELLO.

L'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :

« Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport présenté au conseil municipal est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. »

Le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.

Dans sa séance du 4 juin 2014, le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité, la liste des représentants pour siéger à ladite commission :

- Madame Aurélie POYAU.
- Madame Francine DAERDEN.
- Monsieur Eric PEYTHIEU.
- Madame Claude JIMENEZ.
- Madame Marie MARCHELLO.
- Monsieur Yvon AIGUIER.
- Monsieur Marc BREUIL.
- Madame Lysiane CUEFF : ergothérapeute.

Au regard de l'article L. 2143.3 du CGCT il est proposé d'élargir cette liste à des associations ou établissements œuvrant dans le domaine du handicap en désignant un membre pour chacune des structures suivantes :

- MAS LES ROSEAUX.
- PEP ALPES DU SUD/CMPP/CAMSP.
- ALPES REGARDS.
- Comité Départemental HANDISPORT 05.
- Association SOLIDARITÉ HANDICAPÉS DU PAYS BRIANÇONNAIS.
- FCPE.
- Association des Paralysés de France.
- FNATH.
- CLUB DES AINÉS.
- IME/SESSAD "LE JOUCLARET".
- Fondation EDITH SELTZER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De désigner pour siéger à la Commission communale d'accessibilité :
 - Mme CHRISTINE MURGIA - MAS LES ROSEAUX.
 - Mme ANNE GAËLLE ELICASTE - PEP ALPES DU SUD/CMPP/CAMSP.
 - Mme DOMINIQUE PEGUY-CHASSAGNE - ALPES REGARDS.
 - Mme MADELEINE ESTIENNE – Comité Départemental HANDISPORT 05.
 - Mme ELISABETH FINE - Association SOLIDARITÉ HANDICAPÉS DU PAYS BRIANÇONNAIS.
 - Mme ODILE LATIL – FCPE.
 - M. PIERRE JAUFFRET – Association des Paralysés de France.
 - M. MAURICE BESSE – FNATH.
 - M. FRANCIS DELFOURNES - CLUB DES AINÉS.
 - M. CHRISTIAN PALETTI -IME/SESSAD "LE JOUCLARET".
 - M. JEAN-LUC BOULAY - Fondation EDITH SELTZER.
- De compléter la liste des membres élus en intégrant Madame Mireille FABRE et Monsieur Thibault MILLET en lieu et place de Madame Aurélie POYAU ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

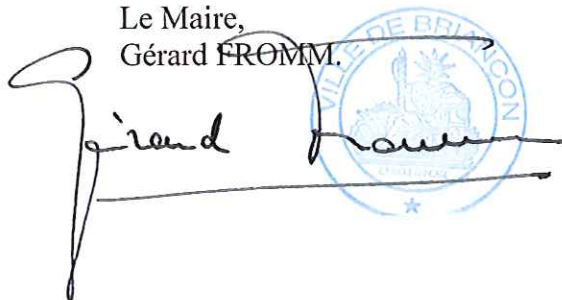
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Publié le : 19 NOV. 2014
Notifié le : 24 NOV. 2014
Transmis le : 19 NOV. 2014

Le Maire,
Gérard FROMM.



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Gérard FROMM". The signature is written over a circular blue official seal. The seal contains the text "VILLE DE BRIANÇON" around the top edge and "1838-2014" at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a lion rampant on a shield, with a crown above it and a star below. The signature is written in a cursive style, with the first letter "G" being particularly large and stylized.